



Commune de Paudex

Municipalité

administration générale finances

Préavis n° 03 - 2016
au Conseil communal

**Règlement et tarifs
des émoluments du contrôle des habitants**

12 janvier 2016

Règlement et tarifs des émoluments du contrôle des habitants

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Introduction

Les émoluments relatifs à la délivrance des actes émanant du contrôle des habitants sont actuellement perçus sur la base d'une directive municipale datant du 27 octobre 1997. Celle-ci mérite d'être actualisée.

2. Bases légales

- La loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RSV 142.01).
- Le règlement du 28 décembre 1983 d'application de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RSV 142.01.1).
- L'arrêté du 12 mars 1993 fixant les émoluments administratifs des communes (RSV 175.34.1).

3. Objet du préavis

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose d'adopter un nouveau règlement des tarifs des émoluments du contrôle des habitants.

Le règlement présenté, en annexe, a été transmis au service de la population, relations communales, pour avis préalable. En date du 04 janvier 2016, ledit service nous a informé accepter nos propositions.

4. Conclusions

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 15 février 2016,
- vu le préavis municipal n° 03 - 2016 du 12 janvier 2016,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter le règlement et tarifs des émoluments du contrôle des habitants,
2. de soumettre ce règlement pour approbation au Département de l'économie et du sport,
3. d'autoriser la Municipalité à appliquer ce règlement dès l'approbation par le Chef du Département de l'Economie et du Sport.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

  

Serge Reichen

Ariane Bonard

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 janvier 2016
Délégué municipal M. Serge Reichen, administration générale finances
Annexe règlement et tarifs des émoluments du contrôle des habitants